

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4098>



# Déclaration FSU (Snuipp, Snes, Snep) au CTSD du 31 janvier 2012

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Collèges/CTSD/CDEN -



Publication date: mardi 31 janvier 2012

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Convoqué par l'Inspecteur d'Académie pour examiner la répartition des moyens dans les écoles, collèges et lycées de Saône-et-Loire pour la rentrée 2012, le Comité Technique Spécial Départemental n'a pu siéger le 30 janvier, les représentants des personnels ayant décidé de le boycotter pour protester contre les suppressions de postes.**

**Il a donc été reconvoqué le lendemain et la Fsu y a prononcé la déclaration suivante.**



Le CTSD de préparation de la rentrée 2012 devait se tenir hier. Pour dénoncer les conditions dans lesquelles cette rentrée s'annonce, les organisations syndicales l'ont unanimement boycotté. Nous assistons en effet à la poursuite, et même à l'accélération d'un processus de démantèlement de l'Education nationale dans notre département, avec la disparition programmée de nombreux postes et missions.

Dans le premier degré une telle vague de suppressions est tout simplement historique. Ces suppressions record seront d'autant plus douloureuses que les précédentes cartes scolaires ont provoqué déjà bien des dégâts. Les deux tiers de ces postes disparaissent au titre du dogme très contestable du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite (dogme qui atteint ses limites dans l'Education nationale si on en croit le rapport parlementaire sur la RGPP publié en décembre dernier). L'argument démographique dont use le Recteur pour justifier la disparition de 15 autres postes ne tient pas : ne prendre en compte les deux ans que pour les seules écoles RRS ou ECLAIR est un véritable déni du travail fait par un bon nombre de collègues du département auprès de ces élèves. Quelle reconnaissance leur renvoie leur propre administration en écartant de leurs prévisions d'effectifs ces enfants ?

En outre, l'année scolaire 2012-2013 sera marquée par de profondes modifications :

– le renoncement à un maillage du département par les RASED qui conduira à une redéfinition de leurs missions. Ce renoncement atteste du désintérêt de l'institution pour les élèves les plus en difficulté. Nous ne sommes pas dupes : l'aide personnalisée, prétexte à ces suppressions, ne peut pas se substituer à une aide spécialisée.

– la disparition des brigades de remplacement de formation continue (BDFC), dont découlera l'absence de formation continue pour les personnels, atteste, elle, du mépris dans lequel sont tenus nos métiers et nos droits.

Par ailleurs, le problème récurrent du remplacement ouvrira la porte au recrutement de vacataires non formés, autre témoignage de la négation de nos savoirs professionnels.



### **Fédération Syndicale Unitaire**

Quant au second degré, depuis plus de dix ans, la suppression de postes d'enseignants dans les collèges et lycées de notre département marque presque chaque rentrée.

En Collège, deux-cent-quarante-six en ont en effet disparu depuis 2002 ... L'argument démographique a longtemps été servi, qui ne justifiait cependant pas la totalité des suppressions... La rentrée 2009, marquée par l'augmentation des effectifs, a conduit l'Administration à redonner quelques moyens aux collèges de Saône-et-Loire. Mais des postes ont disparu encore, le taux d'heures supplémentaires connaissant une très nette progression et il aura fallu attendre la rentrée 2011 pour que cette augmentation des moyens se traduise en création de postes en collège ... La rentrée 2012 s'annonce, elle, sous de nouveaux auspices, puisque cette fois-ci, l'augmentation du nombre d'élèves s'accompagne d'une diminution des moyens alloués aux établissements ...

Il est délicat, pour les organisations syndicales, de s'y retrouver : les chiffres communiqués par les services de l'Inspection académique et ceux du rectorat ne sont pas toujours les mêmes... Mais si nous nous en tenons à ceux que vous nous avez fournis, les collèges de Saône-et-Loire fonctionnent cette année avec 26 929,5 heures pour 21 387 élèves et, selon vos prévisions, ils accueilleront à la rentrée prochaine 21 501 élèves et fonctionneront avec 26 337 heures...

De prévisions à prévisions, les collèges accueillent 40 élèves de plus et perdent 314 heures... De réalité à prévisions, il s'agit de 123 élèves supplémentaires et de près 600 heures en moins...

Dans les lycées généraux et technologiques, deux-cent-quatre-vingt postes ont été supprimés depuis 2004. Les mêmes arguments qu'en collège ont été largement utilisés, à savoir la baisse démographique et l'augmentation du nombre des heures supplémentaires, mais, depuis la rentrée 2011, un levier assez efficace appelé « réforme des lycées » est venu compléter la liste des outils utilisés pour supprimer des postes. Les objectifs affichés de cette réforme étaient le rééquilibrage des séries générales, l'augmentation des effectifs en série STI et un accompagnement plus personnalisé des élèves ; l'objectif caché était de récupérer des moyens. La mise en place de la réforme en terminale STI s'avère d'ailleurs particulièrement efficace sur ce dernier point : -180 heures au lycée Niepce, -78 heures au lycée Cassin, -75 heures au lycée Parriat etc....

Dans notre département, les seuls effets visibles sont hélas, à ce jour, ces suppressions de postes ; en effet, les effectifs des séries générales ne montrent aucune évolution, tandis que ceux des séries technologiques accusent une forte baisse. L'accompagnement personnalisé sert souvent de variable d'ajustement, certains établissements préférant ouvrir des options ou sections européennes pour attirer des élèves.

Voilà qui n'est pas de nature à lutter contre les inégalités scolaires et à amener plus d'élèves vers mieux de réussite...



Nous sommes a priori réunis ici pour une concertation qui devrait conduire à des propositions plus conformes aux nécessités de nos établissements... Cependant, l'évolution du fonctionnement de ce comité technique départemental depuis l'année dernière - avec la suppression des groupes de travail, soudain jugés inutiles (voire dérangeants...), le refus de répondre à certaines des questions des représentants des personnels, la mise en cause du fonctionnement syndical (qui nous renvoie désobligeamment à la nécessité inventée de disposer de syndiqués dans chaque collège), l'interdiction signifiée aux suppléants de participer aux débats, qui ne peut qu' en appauvrir le contenu et la portée, au prétexte de l'application stricte de textes jusque là interprétés souplesment - nous laisse plus que dubitatifs... La recherche d'un dialogue social plus constructif qui a débouché sur les accords de Bercy censés « renforcer la place de la négociation dans la fonction publique afin d'élargir le champ et l'efficacité du dialogue social » est contredite dans notre département par cette évolution. Cette préparation de rentrée ne fait pas l'objet, comme à l'ordinaire, d'un examen distinct, en deux séances, de la situation dans le primaire et de la situation dans le secondaire, avec des

groupes de travail préparatoires. S'il s'agissait de permettre aux élus d'accomplir au mieux leur rôle, il n'en serait pas ainsi ! L'Administration se satisferait-elle d'une parodie de concertation ? Déterminés à défendre les intérêts des personnels, et soucieux de celui des élèves dont nous avons au quotidien la responsabilité, nous revendiquons un débat constructif et informé. L'idée que nous nous faisons de notre rôle de représentants du personnel n'a rien à voir avec la décoration...

Nous ajouterons que notre présence dans cette instance aujourd'hui ne requiert pas forcément d'autorisation d'absence : comme de nombreux enseignants, certains d'entre nous sont en grève pour protester contre les choix calamiteux qui ruinent les missions de l'éducation nationale, en termes de moyens comme de gestion du personnel. A ce titre, un rassemblement est prévu devant le CDDP à 11 h. Aussi nous vous demandons dès maintenant de bien vouloir à ce moment-là suspendre nos travaux pour recevoir les délégations présentes. Ceci dans le souci d'un véritable dialogue social dont vous nous avez rappelé récemment qu'il ne concernait pas uniquement les organisations syndicales...

**S**yndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré



**Fédération Syndicale Unitaire**